



L'an deux mille vingt-deux le 22 du mois de septembre, s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Champenoux après convocation légale du 16 septembre, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS

**Présents** : Monsieur RENKES David – M. LAPOINTE Denis – M. LAURENT Stéphane – M. CRESPIY Jean Claude  
M. ORY Denis – M. RAKOTONDRAMANITRA Haja – M. GRANDADAM Daniel – M. FAUCHEUR Dominique  
Mme MARANDE Carole – M. HOLZER Alain – M. WARION Jacques- Mme SCHEFFLER Véronique – M. FEGER Serge  
M. GUEZET Philippe – Mme MARCHAL Astrid – Mme CHERY Chantal – Mme CLEMENT Paulette – M. GAY Gérard  
M. RENAUD Claude – M. THOMAS Claude – Mme KLINGLESCHMITT Agnès - M. FAGOT REVURAT Yannick  
Mme LORETTE Delphine – M. MEVELLEC Mickaël – M. L'HUILLIER Nicolas – M. BECKER Bernard – M. THIRY Philippe  
M. IEMETTI Jean Marc – M. BRIDARD Franck – M. GUILLAUME Geoffrey – M. CHANE Alain – M. CAPS Antony  
Mme JELEN Nelly – M. LE GUERNIGOU Nicolas – M. BASTIEN Claude – M. MOUGINET Dominique – Mme ROJAS  
Magali - M. MATHIEU Denis – Mme HUART Sonia.

**Procurations** : M. DIEDLER Franck à M. THOMAS Claude – Mme FRANCOIS Valérie à M. FAUCHEUR Dominique  
M. BAUDOIN Cédric à M. L'HUILLIER Nicolas- M. VOINSON Philippe à M. LE GUERNIGOU Nicolas – M. BARTHELEMY  
Philippe à M. RAKOTONDRAMANITRA Haja -

**Excusé(s)** : -

**Secrétaire de séance** : M. RENAUD Claude

L'assemblée dénombreait : **44 votants**

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 55

Présents : 39

Pouvoirs : 5

Excusés :

**Votants : 44**

Date d'affichage : 26 Septembre 2022

**SUFFRAGE EXPRIME** :

Pour : 44

Contre

Absentions :

**FINANCES**

02/09/2022

**Mise à disposition / Transfert des biens mobiliers suite au transfert de la compétence scolaire  
des communes à la communauté de communes**

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2018 relatif à la modification des statuts de la communauté de communes relatif à la prise de compétence scolaire

Vu l'annexe 1 des statuts définissant les biens transférés

Vu les états joints à la présente (annexes 2 à 7 inclus), listant le mobilier à mettre à disposition auprès des communes / SIS

Nicolas LE GUERNIGOU, vice-président en charge des finances explique que ces écritures non budgétaires n'ont pas d'impact financier.

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Autorise** le Président à procéder aux différentes écritures nécessaires



Claude THOMAS

CLAUDE THOMAS  
2022.09.27 08:42:36 +0200  
Ref:20220926\_150802\_1-1-0  
Signature numérique  
le Président